

Conseil Municipal du 6 avril 2023

Vote du compte de gestion



Compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 095033

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CERGY-PONTOISE

ETABLISSEMENT : BOISEMONT -

Résultats budgétaires de l'exercice

20700 - BOISEMONT -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	486 019,67	962 413,94	1 448 433,61
Titres de recette émis (b)	102 428,34	707 435,10	809 863,44
Réductions de titres (c)		2 451,00	2 451,00
Recettes nettes (d = b - c)	102 428,34	704 984,10	807 412,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	486 019,67	962 413,94	1 448 433,61
Mandats émis (f)	58 989,61	725 077,35	784 066,96
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	58 989,61	725 077,35	784 066,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	43 438,73		23 345,48
(h - d) Déficit		20 093,25	

Conseil Municipal du 6 avril 2023

Vote du compte administratif



Présentation du compte administratif

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	704 984,10 €	Recettes	102 428,34 €
Dépenses	725 077,35 €	Dépenses	58 989,61 €
Résultat exercice 2022	-20 093,25 €	Résultat exercice 2022	43 438,73 €
Résultat antérieur	474 892,63€	Résultat antérieur	298 223,41€
Résultat cumulé	454 799,38 €	Résultat cumulé	341 662,14€

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses	395 748,94 €
Reste à réaliser recettes	99 754,40 €
Solde RAR	- 295 994,54 €

Affectation du résultat

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2022	-20 093,25 €	Résultat exercice 2022	43 438,73 €
Résultat antérieur reporté	474 892,63 €	Résultat antérieur reporté	298 223,41 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	454 799,38 €	TOTAL RESULTAT CUMULE	341 662,14 €

Affectation du résultat :

+ 454 799,38 € au compte 002

« excédent de fonctionnement reporté »

+ 341 662,14 € au compte 001

« excédent d'investissement reporté »

Solde RAR en dépenses	- 295 994,54 €
-----------------------	----------------

Conseil Municipal du 6 avril 2023

Vote des taxes communales

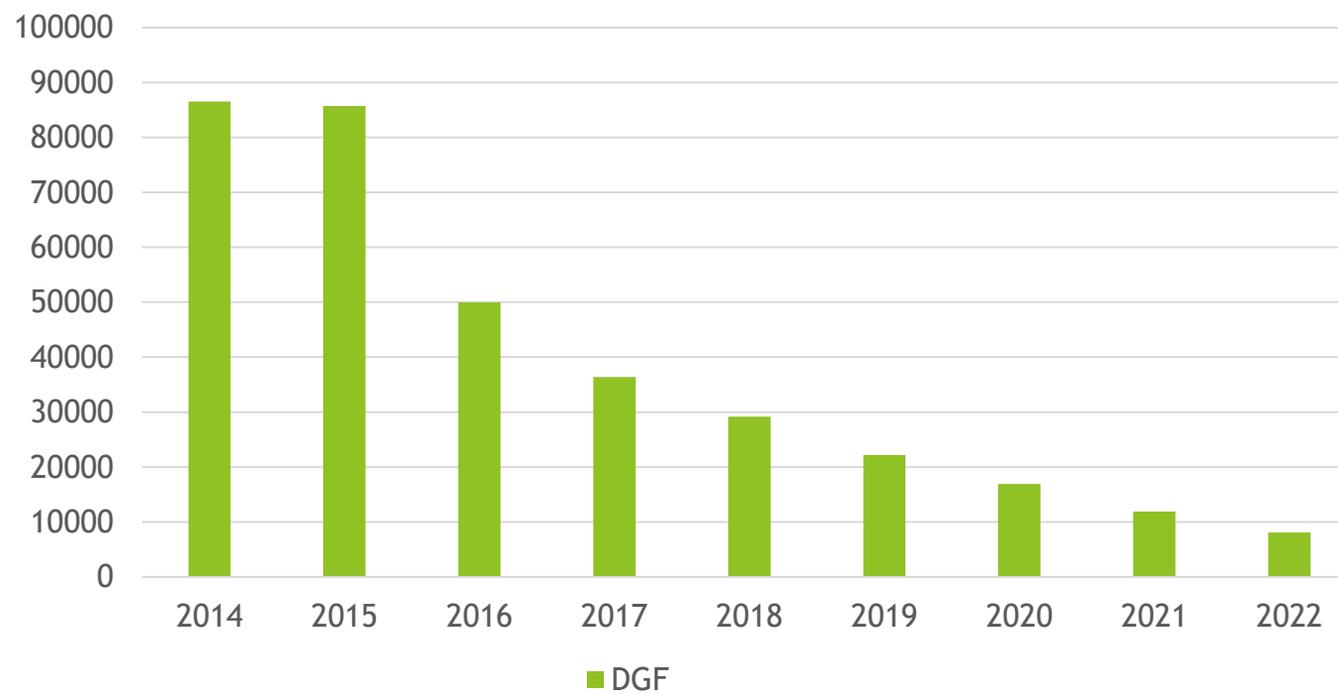


Les recettes fiscales : réforme de la taxe d'habitation

Pour 2023, pas de changement par rapport à 2022,
les taux soumis au vote seront les suivants :

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	10,13%	10,13%	10,13%
Taxe sur le foncier bâti	27,32%	28,32%	28,32%
Taxe sur le foncier non bâti	36,13%	36,13%	36,13%

Recettes de l'Etat



Conseil Municipal du 6 avril 2023

Présentation du budget primitif 2023



INTRODUCTION

- Une Année 2023 qui doit prendre en compte :
 - La maîtrise de la situation économique inflationniste en France.
 - Diminution des dotations de l'Etat qui exigent leur compensation par la fiscalité locale.

- Les intentions :
 - La réalisation du projet de mandat dans une commune où il est nécessaire de s'adapter à l'accroissement de sa population, de ses effectifs scolaires et qui a besoin de mettre à jour sa politique d'urbanisme
 - La révision du PLU qui est dans sa 2^{ème} année de réalisation.
 - Dégagement d'une CAF (Capacité d'Autofinancement) en vue du projet d'extension de l'école et futurs projets en lien notamment avec la réfection de voirie ou la fin des opérations d'enfouissement.

Les axes poursuivis par l'équipe municipale

Agir pour l'enfance et la jeunesse

- Rénover et agrandir le groupe scolaire
- Soutenir les projets pédagogiques de l'école
- Maintenir le partenariat pour l'accueil extra-scolaire des enfants

Penser l'évolution des équipements municipaux

- Engager des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics plus économes en énergie
- Agrandir et aménager la mairie
- Poursuivre l'accessibilité des équipements de la commune

Un village qui s'engage et qui rassemble

- Poursuite des actions qui animent le village
- Proposer des actions au sein du CCAS pour les seniors et les familles
- Création d'une nouvelle identité visuelle

Valoriser, préserver et aménager le cadre de vie

- Actualiser les documents d'urbanisme
- Aménager l'espace public pour circuler et se promener en toute sécurité
- Actions de sensibilisation en lien avec le patrimoine

Le budget primitif 2023

		Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	490 277,50	Produits des services	20 300,00
	Masse salariale	353 900,00	Fiscalité	454 295,00
	Subvention et participation	81 616,88	Dotations et participations	6 000,00
	Intérêts de la dette	7 000,00	Autres produits de gestion courante	30 400,00
	Dotations aux provisions	3000,00	Excédent antérieur reporté	454 799,38
	Virement section de fonctionnement	30 000,00		
	Total dépenses de fonctionnement	965 794,38	Total des recettes de fonctionnement	965 794,38

INVESTISSEMENT	Gros travaux	176 468,87	Subventions	122 675,30
	Entretien et maintenance	0	Solde d'exécution reporté	341 662,14
	Autres immobilisations hors opérations	11 500,00	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00
	Dépôts et cautions	374,03		
	Remboursement en capital des emprunts	10 000,00		
	Sous Total dépenses investissement	198 342,90	Sous Total recettes d'investissement	494 337,44
	Reprise des RAR 2022	395 748,94	Reprise des RAR 2022	99 754,40
	Total dépenses investissement	594 091,84	Total recettes d'investissement	594 091,84

Le budget primitif 2023

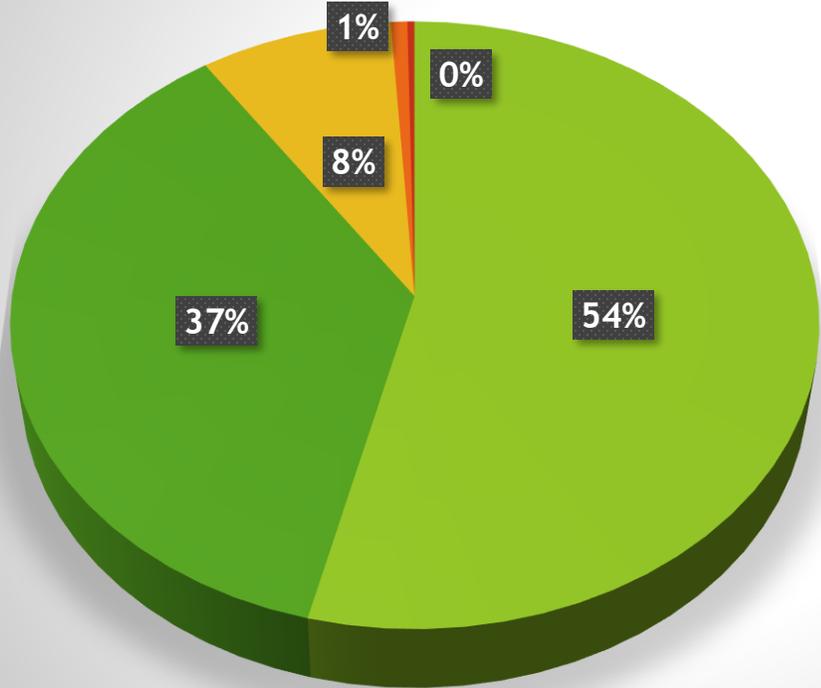
Le budget total de la ville de Boisémont s'établit à 1 559 886,22 €

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	965 794,38 €	965 794,38
Investissement	594 091,84 €	594 091,84 €
- dont opérations d'équipement 2022	187 968,87 €	0 €

Les dépenses d'investissement 2023 ne nécessitent pas de faire recours à l'emprunt mais à un virement de la section fonctionnement pour 30 000 euros.

Le budget primitif 2023

Dépenses de fonctionnement 2023 965 794,38 €



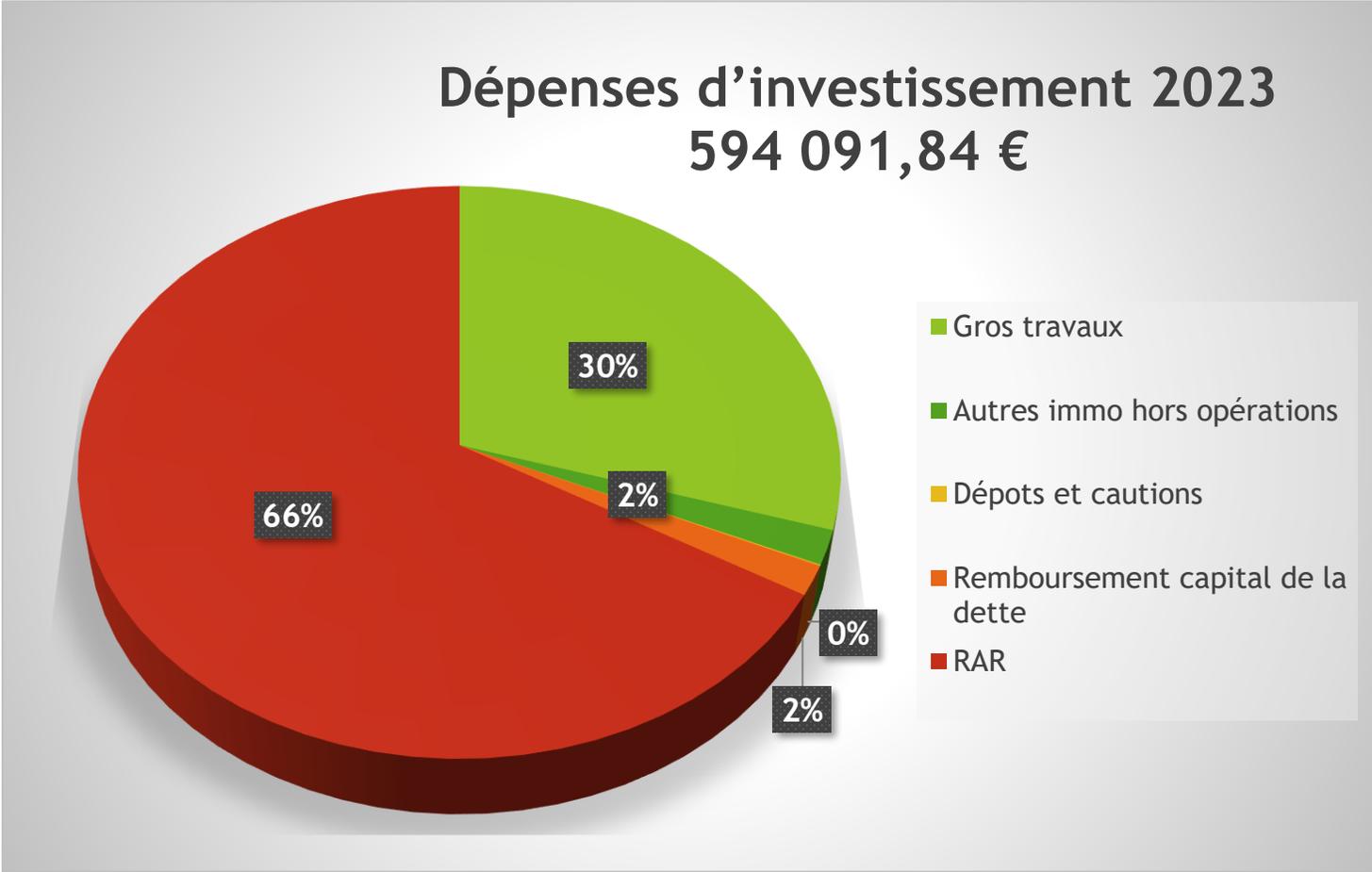
- Charges à caractère général
- Masse salariale
- Subvention, participation
- Intérêts de la dette
- Charges exceptionnelles et provisions

Une masse salariale maîtrisée à forte dynamique

La masse salariale évolue de +12 % sous l'effets de plusieurs facteurs

- Les évolutions réglementaires et d'autres effets extérieurs:
 - Évolution du SMIC basé sur l'inflation
 - Dégel du point d'indice réalisé en juillet 2022

Le budget primitif 2023



Les principaux projets d'investissements pour 2023

- Fait en 2022 :
 - Entretien du site de la Cupidonne : 6 K€
 - Mise en place de BL enfance (cantine et périscolaires) : 6 k€
 - Toiture crèche : 21 K€ (Subvention accordée 7 K€)
- Des projets engagés en 2022 qui se finalisent en 2023 :
 - Rénovation complète du rez-de-chaussée de la mairie : 135 K€ (subvention accordée 40 % Région et 30 % Département)
 - Sécurisation de l'école : 24 K€ (subvention accordée de 10 K€)
 - Complexe sportif : 162 K€(inscrit au PPI de la CACP/ 50 % de la dépense par le Conseil Régional)